



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

**DECISION N°2023-404 DU 9 AOUT 2023
MODIFIANT L'ANNEXE 2 DE LA DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
N°2023-277 DU 5 JUIN 2023**

Le directeur général de l'agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la délibération n° 2022-26 adoptée au conseil d'administration du 9 mars 2022, portant délégation de pouvoir au directeur général de l'APIJ,

Vu la décision n°2023-017 du 10 janvier 2023, portant délégation de signature,

Vu le plan de charge en vigueur,

DECIDE:

Article unique :

Que les annexes jointes à la présente décision remplacent les annexes de la décision n°2023-277 du 5 juin 2023 modifiée, portant délégation de signature.

Le directeur général,